

	Revision n.1 du 07/12/2011 Imprimé le 09/12/2011 Page n. 1 / 6	FR
CYBERSILICONE BITE		
Fiche de Données de Sécurité		
1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise		
1.1. Identificateur de produit		
Code:	9002824	
Dénomination	CYBERSILICONE BITE	
1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
Dénomination supplémentaire	Silicone par addition pour l'enregistrement de l'occlusion	
1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
DE Healthcare Products Gillingham ME8 0SB UK UK +44 (0) 1634878750 Emergency : Chemtrec US (800) 424-9300 International: 001 703-527-3887 Fax +44 (0) 1634 87 87 51 for De Healthcare: email: info@dehpbrand.com for Cybertech: email: info@cybertechbrand.com		
2. Identification des dangers.		
2.1. Classification de la substance ou du mélange.		
Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.		
2.2. Éléments d'étiquetage.		
Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.		
Pictogrammes:	--	
Avertissements:	--	
Indications de danger:	--	
Conseils de prudence:		
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.	
Contient:	CRISTOBALITE TRIDIMITE QUARTZ	
Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.		
2.3. Autres dangers.		
Informations non disponibles.		
3. Composition/informations sur les composants.		
3.1. Substances.		
Informations non pertinentes.		

				Revision n.1 du 07/12/2011 Imprimé le 09/12/2011 Page n. 2 / 6	FR
CYBERSILICONE BITE					
3.2. Mélanges.					
Contenu:					
Identification.		Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).	
CRISTOBALITE					
CAS.	14464-46-1	12 - 13,5	Xn R48/20	STOT RE 2 H373	
CE.	-				
INDEX.	-				
TRIDIMITE					
CAS.	15468-32-3	12 - 13,5	Xn R48/20	STOT RE 2 H373	
CE.	239-487-1				
INDEX.	-				
QUARTZ					
CAS.	14808-60-7	12 - 13,5	Xn R48/20	STOT RE 2 H373	
CE.	238-878-4				
INDEX.	-				
T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)					
Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.					
4. Premiers secours.					
4.1. Description des premiers secours.					
YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.					
PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.					
INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.					
INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.					
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.					
Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.					
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.					
Suivre les recommandations du médecin.					
5. Mesures de lutte contre l'incendie.					
5.1. Moyens d'extinction.					
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS					
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.					
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS					
Aucun en particulier.					
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.					
DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE					
Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).					
5.3. Conseils aux pompiers.					
INFORMATIONS GÉNÉRALES					
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé.					
Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.					
ÉQUIPEMENT					
Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.					
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.					
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.					
Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.					
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.					
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.					

</

		Revision n.1 du 07/12/2011 Imprimé le 09/12/2011 Page n. 4 / 6	FR
CYBERSILICONE BITE			
Point d'ébullition.	Non disponible.		
Intervalle de distillat.	Non disponible.		
Point d'inflammabilité.	Non disponible.		
Vitesse d'évaporation	Non disponible.		
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.		
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible.		
Limite super.d'inflammab.	Non disponible.		
limite infer.d'explosion.	Non disponible.		
Limite super.d'explosion.	Non disponible.		
Pression de la vapeur.	Non disponible.		
Densité de la vapeur	Non disponible.		
Poids speciprique.	Non disponible.		
Solubilité	insoluble dans l'eau		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.		
Temperat.d'auto-allumage.	Non disponible.		
Température de décomposition.	Non disponible.		
Viscosité	Non disponible.		
Propriétés comburantes	Non disponible.		
9.2. Autres informations.			
Résidu sec:	47,32 %		
VOC (Directive 1999/13/CE) :	0		
VOC (carbone volatil) :	0		
10. Stabilité et réactivité.			
10.1. Réactivité.			
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.			
10.2. Stabilité chimique.			
Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.			
10.3. Possibilité de réactions dangereuses.			
Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.			
10.4. Conditions à éviter.			
Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.			
10.5. Matières incompatibles.			
Informations non disponibles.			
10.6. Produits de décomposition dangereux.			
Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.			
11. Informations toxicologiques.			
On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle. Auprès des sujets particulièrement sensibles, cette préparation peut avoir des effets légers sur la santé par inhalation et/ou absorption de la peau et/ou contact avec les yeux et/ou ingestion.			
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.			
Ce produit peut provoquer des troubles fonctionnels ou des mutations morphologiques, par des expositions à plusieurs reprises ou prolongées, par l'inhalation d'une dose généralement inférieure ou égale à 0,25 mg/l, 6h/jour.			
12. Informations écologiques.			
A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.			
12.1. Toxicité.			
Informations non disponibles.			
12.2. Persistance et dégradabilité.			
Informations non disponibles.			
12.3. Potentiel de bioaccumulation.			
Informations non disponibles.			
12.4. Mobilité dans le sol.			
Informations non disponibles.			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes.

13. Considérations relatives à l'élimination.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Produit.

Aucune.

Aucune.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

R48/20

NOCIF: RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION PROLONGÉE PAR INHALATION.

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index. Ed. 10
8. Handling Chemical Safety
9. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

10. INRS - Fiche Toxicologique
11. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
12. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.